



Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023_06_01-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

Excusé(s) : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

Secrétaire de séance : Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

Délibération n°2023 - 06 - 01

Administration générale Installation d'une nouvelle conseillère communautaire

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-1 et L5214-16 ;

Vu le Code électoral notamment les articles L273-5 et L 273-10 ;

Vu la démission de Monsieur Pascal GASNIER, conseiller municipal de la commune de LIMERAY, de son mandat de conseiller communautaire en date du 08 avril 2023 ;

Vu la démission de Madame Aude GAUDRY, conseillère municipale de la commune de LIMERAY, de son mandat de conseillère communautaire en date du 20 avril 2023 ;

Considérant que suite à la démission de Monsieur Pascal GASNIER, Madame Aude GAUDRY devenait conseillère communautaire à compter du 09 avril 2023.

Considérant que le code électoral prévoit, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, qu'il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Considérant que lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire.

Considérant que la conseillère communautaire à remplacer étant Madame Aude GAUDRY, l'élue suivante sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire est Madame Virginie GAY-CHANTELOUP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** du fait que **Madame Virginie GAY-CHANTELOUP** devient conseillère communautaire. Elle est immédiatement installée.

Le Président,

Thierry BOUTARD

